

## Industrie cinématographique canadienne

Le Secrétaire d'État, M. J. Hugh Faulkner, a annoncé le 5 août dernier, deux initiatives du gouvernement fédéral visant à accroître l'aide apportée par le secteur privé à l'industrie cinématographique canadienne du long métrage: premièrement, un nouveau règlement de l'impôt sur le revenu permettra à qui investit dans un film admissible, de déduire 100% de son investissement au cours d'une année; deuxièmement, après de longues négociations avec le Secrétaire d'État, les deux chaînes de cinémas les plus importantes au Canada — *Famous Players Ltd.* et *Odeon Theatres (Canada) Ltd.* — ont accepté volontairement de respecter un quota de quatre semaines par an dans chaque cinéma, et d'investir au moins \$1.7 million afin de favoriser la production et la présentation de longs métrages canadiens.

“Je suis certain que ces mesures seront d'une grande valeur pour l'industrie cinématographique canadienne” de dire M. Faulkner, “et nous verrons le secteur privé faire dans ce secteur des investissements supplémentaires qui s'ajouteront aux quelque \$3 millions investis chaque année par la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (S.D.I.C.C.).”

La nouvelle définition d'un long métrage canadien apparaîtra au paragraphe 1104 (2) (h) des Règlements de l'impôt sur le revenu et s'appliquera avec effet rétroactif, aux fins de l'impôt, aux films produits après le 18 novembre 1974. A partir de cette date, le budget fédéral a prévu des dispositions visant l'augmentation de 60% à 100% de la déduction pour amortissement, pour les investissements dans les films canadiens admissibles.

### Déduction pour amortissement

Pour avoir droit à la déduction accrue pour amortissement, il faut avoir investi dans un long métrage canadien qui:

- \* dure au moins 75 minutes;
- \* est produit en vertu d'un accord officiel de coproduction entre le Canada et un autre pays, ou
- \* contient les éléments suivants:
  - le producteur est Canadien;
  - 2/3 ou plus des personnes qui remplissent des fonctions créatrices importantes sont des Canadiens;

- un minimum de 75% des rémunérations payées au personnel autre que les personnes susmentionnées, est accordé à des Canadiens;

- au moins 75% des services techniques sont assurés au Canada;
- les droits d'auteur protégeant l'utilisation du film au Canada sont détenus par des Canadiens pour au moins les quatre premières années qui suivent l'achèvement du film.

M. Faulkner a dit que pour déterminer la participation canadienne minimale à un long métrage, qui sera nécessaire en vertu du nouveau règlement, son ministère a consulté des représentants de l'industrie cinématographique. Pour que les investisseurs aient droit à la déduction d'amortissement, les producteurs devront demander un visa pour le film, au bureau de district d'impôt de Revenu Canada.

M. Faulkner a ajouté: “S'ils répondent aux critères, tous les films, quels qu'en soient les moyens de distribution, pourront se prévaloir de cette déduction.”

En ce qui a trait aux films de moins de 75 minutes, M. Faulkner a dit qu'il a reçu récemment de la part des cinéastes, des demandes proposant que ces films puissent aussi bénéficier de la déduction pour amortissement.

“Je reconnais, a-t-il dit, l'importance des courts métrages, pour le développement harmonieux de l'industrie cinématographique et je suis tout disposé à étudier la possibilité de les faire profiter de cette déduction, à une date ultérieure, s'il y a lieu”.

Les films non admissibles à cette nouvelle déduction bénéficieront encore de la déduction d'amortissement de 60% qui est déjà prévue dans la Loi.

“Je vais surveiller les conséquences de ces critères comme stimulants pour l'industrie cinématographique et pour les investisseurs. Si les résultats ne sont pas encourageants ou si les règlements ne répondent pas aux buts fixés, je proposerai des modifications.”

### Investissements dans la production canadienne

M. Faulkner a aussi annoncé qu'il en était arrivé à un accord avec *Famous Players Ltd.* et *Odeon Theatres (Canada) Ltd.* qui, à eux deux, contrôlent la plupart des cinémas au Canada, afin de garantir un temps de projection minimum pour les longs mé-

trages canadiens, et des investissements dans la production de films canadiens.

*Famous Players Ltd.* et *Odeon Theatres (Canada) Ltd.* ont consenti à adopter un quota qui assure que des longs métrages canadiens seront projetés pendant au moins quatre semaines par an dans chacun des cinémas que ses deux chaînes possèdent au Canada.

“La S.D.I.C.C. surveillera étroitement la situation” d'ajouter M. Faulkner, “et elle me présentera des rapports trimestriels qui seront rendus publics, de sorte que nous saurons dans quelle mesure le quota est effectivement respecté. J'ai eu des discussions avec toutes les provinces. Quelques-unes envisagent de passer une loi et je suis certain qu'elles suivront de près les progrès.” Le Québec et l'Ontario ont présenté des projets de loi qui pourraient entraîner la fixation d'un quota légal. “Je suis heureux que *Famous Players* et *Odeon Theatres* aient saisi l'importance de l'initiative et aient répondu favorablement à ce plan d'augmentation du quota. Ce nouvel accord, plus vaste en tous sens que le précédent, a toutes les chances d'être réellement efficace.”

“J'ai aussi demandé aux chaînes d'augmenter leur investissement dans les films canadiens. Elles ont consenti à investir au moins \$1.7 million dans les films canadiens pendant un an. *Famous Players* investira \$1.2 million et *Odeon Theatres*, \$500,000,”

## Sixième session de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé que le Canada serait représenté à la sixième session de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française qui se tient à Kigali (Rwanda) du 21 au 23 août 1975. La délégation canadienne sera présidée par M. Paul Phaneuf, ministre d'État responsable du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports du Québec, et la vice-présidence sera assurée par M. Pierre de Bané, secrétaire parlementaire du ministre canadien des Affaires urbaines.